



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Convention nationale de **prévention des violences** dans le sport

DOSSIER DE PRESSE



**30 juin 2025**  
Institut National  
du Sport, de l'Expertise  
et de la Performance (INSEP)





© XR Pictures

## MARIE BARSACQ

### Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative



Depuis six ans, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative mène un combat indispensable contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Cette convention, rendez-vous désormais incontournable, est l'illustration que, malgré l'adversité, les lignes peuvent et doivent bouger. La parole se libère, les dispositifs se renforcent, les résultats progressent. Chaque édition marque une nouvelle étape : elle est à la fois un temps de bilan et de projection. Elle est l'occasion de mettre en avant la stratégie de lutte contre les violences sexistes et sexuelles portée par le ministère qui s'articule autour des piliers : sensibiliser et prévenir, signaler et contrôler.

Le constat est sans appel, la dynamique est claire : la parole continue de se libérer. En 2025, sur les cinq premiers mois de l'année, le nombre de signalements a augmenté de 40% par rapport à 2024. Près de 2 200 personnes ont été mises en cause depuis la création de la cellule Signal-Sports. Ces chiffres témoignent de l'utilité du dispositif et de l'ampleur des efforts à poursuivre.

Plusieurs étapes importantes ont été franchies cette année avec la sortie de différents décrets permettant notamment de mettre en application la loi du 8 mars 2024, dite loi Abitbol. Désormais, les préfets sont en mesure de prendre des arrêtés d'interdiction à l'encontre des dirigeants d'établissement. 12 arrêtés ont d'ores et déjà été pris, illustrant une action rapide et ferme en faveur de la protection de nos pratiquants.

Le « système d'information-honorabilité » poursuit sa croissance. Toutes les fédérations sportives agréées ont déposé au moins un fichier de licenciés. Ce sont 3,8 millions de vérifications qui ont été réalisées via ce système depuis sa création. 855 mesures d'incapacité ont été prises par les préfets à l'encontre de licenciés bénévoles pour les écarter du champ sport.

Dans l'année à venir, nous allons poursuivre ces efforts que ce soit en matière de formation, mais également en renforçant nos outils. La cellule Signal-Sports va être modernisée afin d'en faire un véritable outil informatisé de réception, de traitement et de pilotage des signalements. Le travail d'accompagnement des fédérations en lien avec le mouvement sportif va continuer. Nous mettrons à jour le règlement disciplinaire type, afin de mieux encadrer les procédures et d'en améliorer l'efficacité. Enfin, nous étudierons comment renforcer encore le niveau de protection des pratiquants, y compris si cela doit passer par un renforcement du cadre législatif.

Beaucoup reste à faire, mais ce combat est avant tout collectif. Je tiens à saluer ici l'implication des services du ministère, le mouvement sportif, mais aussi les associations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui accompagnent les victimes, sensibilisent les publics et renforcent la vigilance dans les territoires. Enfin, je salue le courage des victimes qui chaque jour nous aident à rendre le sport plus sûr.

Notre ambition collective demeure : faire du sport un espace de confiance, de respect et d'émancipation.





## AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA

Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)



Ces dernières années, j'ai fait mien le combat contre toutes les formes de violences dans le sport, avec une ligne claire : tolérance zéro !

Rendez-vous annuel incontournable sur ce sujet, cette Convention représente un temps fort de mobilisation collective. Elle est l'occasion pour les acteurs du sport, dans leur diversité, de dresser un bilan des actions engagées et de définir ensemble de nouvelles perspectives en vue de garantir un environnement sportif protecteur pour toutes et tous.

À l'heure où la lutte contre les violences sexuelles dans le sport impose une vigilance de chaque instant, il est essentiel de renforcer les synergies entre les institutions — ministère en charge des Sports, fédérations, acteurs territoriaux, établissements publics comme l'INSEP — afin de consolider un cadre de prévention, de signalement et de traitement des faits de violence, depuis les clubs de proximité jusqu'au haut niveau.

Des progrès notables ont été réalisés ces dernières années, notamment grâce à la mise en place au ministère de la cellule Signal-Sport, à l'élargissement du contrôle d'honorabilité et au développement d'actions de formation et de sensibilisation. Pour autant, des défis majeurs restent à relever, notamment en matière de procédures disciplinaires : complexité juridique, hétérogénéité des pratiques, ressources humaines limitées.

Face à ces constats, le CNOSF entend jouer pleinement son rôle d'appui et de coordination. C'est pourquoi j'ai inscrit, parmi les priorités de mon mandat, un certain nombre de mesures :

- La transformation du Comité de déontologie en un Comité d'éthique et de déontologie, pour lui permettre d'agir en miroir de la « Charte d'éthique et de déontologie du sport français » et d'accompagner les comités d'éthique fédéraux ;
- La création d'un comité disciplinaire ad hoc au sein du CNOSF, destiné à intervenir en appui des fédérations qui se situent en deçà d'un certain seuil de ressources et rencontrent des difficultés dans le traitement des dossiers de violences sexuelles ;
- Une meilleure prise en compte de la parole des victimes, notamment en renforçant les liens entre le CNOSF, les fédérations et les associations spécialisées ;
- La poursuite d'une politique volontariste en matière de prévention et de sensibilisation, notamment par des campagnes ciblées auprès des jeunes publics et des familles.
- Enfin, le soutien aux fédérations dans la mise en œuvre du contrôle d'honorabilité des bénévoles et de tous les acteurs au contact de nos enfants.

Je souhaite saluer ici l'engagement quotidien de celles et ceux qui œuvrent, souvent dans l'ombre, à faire reculer les violences dans le sport : la cellule Signal-Sports, nos fédérations, les professionnels et les bénévoles engagés dans les clubs, les référents et les encadrants formés. Leur action contribue à libérer la parole, à briser le silence, et à restaurer la confiance dans nos structures.

Le mouvement sportif a une responsabilité importante et c'est ensemble, en consolidant chaque maillon de la chaîne, que nous progresserons vers un sport plus sûr, plus éthique, et exemplaire, pour qu'il soit un espace d'éducation, d'émancipation et de bien-être pour toutes et tous.





© Didier Echeiad / KMSP

## MARIE-AMÉLIE LE FUR

### Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)



Depuis 2019, le Comité Paralympique et Sportif Français défend une stratégie de lutte contre les violences dans le sport et articule son action autour de trois orientations clés - prévenir, protéger, former. Notre volonté est d'inscrire dans une vision de long terme la stratégie du CPSF, éprouvée et consolidée dans le cadre des Jeux de Paris 2024, afin de transformer durablement la culture, les pratiques et les comportements sportifs, en posant les bases d'un environnement plus sûr et éthique dès le plus jeune âge.

La prévention constitue la pierre angulaire de notre démarche. Elle a débuté par la sensibilisation de nos délégations aux jeux paralympiques et la mise en place de l'outil Règlosport, posant des jalons structurants. Notre volonté est de systématiser cette prise en compte des violences et discriminations, de créer des espaces d'écoute et d'encourager la vigilance collective dans l'ensemble des univers fédéraux. Elle s'accompagne d'une conviction forte, celle que chaque acteur du mouvement paralympique porte une part de responsabilité dans l'éradication des violences dans le sport, tout en portant une attention particulière aux situations de handicap, plus souvent victimes de tels actes ou comportements.

La stratégie du CPSF s'attache également à protéger les individus. Pour garantir un environnement sûr, le CPSF met à leur disposition des dispositifs concrets pour les mettre en sécurité, les écouter et les accompagner. Ainsi, le CPSF a noué un partenariat avec France Victimes pour que les victimes puissent être accompagnées par des acteurs spécialisés. Notre volonté de protection s'accompagne d'un principe clair : une position ferme et forte face aux comportements inacceptables. Ainsi, le CPSF se donne les moyens d'identifier, d'écartier et de sanctionner rapidement les personnes impliquées dans des comportements inacceptables pour chacune des délégations dont il a la responsabilité.

Enfin, la formation et la recherche constituent un pilier essentiel de notre stratégie. Le CPSF travaille de concert avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, le CNOSF et l'ANS à l'intégration de ces enjeux dans les formations et cursus initiaux. Il s'agit de forger une culture commune, pérenne, partagée, qui dépasse les échéances ponctuelles pour s'ancrer dans la durée. En complément, des travaux de recherches en cours participeront à apporter un éclairage et consolider l'assise scientifique des actions du CPSF.

Parce que la lutte contre les violences doit commencer dès les premiers pas dans le monde sportif, parce qu'elle relève d'une responsabilité collective, et parce que les personnes en situation de handicap restent particulièrement exposées à ces situations de violence, le CPSF continuera d'agir avec constance et détermination. Car c'est bien toute une génération que nous voulons protéger, accompagner et responsabiliser.



© MSJVA / H. Hamon



## **FABIENNE BOURDAIS**

Directrice des Sports,  
déléguée ministérielle à la lutte  
contre les violences dans le sport



Cette 6<sup>e</sup> Convention nationale de prévention des violences dans le sport marque une étape de plus dans notre engagement collectif. Six éditions, c'est le signe d'une volonté qui s'inscrit dans la durée, et surtout l'expression d'une exigence : celle d'agir, de rendre compte des résultats concrets et d'innover pour mieux protéger.

L'année écoulée a permis des avancées concrètes dans notre stratégie nationale. Depuis avril 2025, le contrôle d'honorabilité est généralisé et pleinement opérationnel dans les fédérations sportives agréées. Depuis mai, l'affichage de la cellule Signal-Sports est désormais obligatoire dans chaque établissement d'activités physiques et sportives. Ce ne sont pas de simples obligations réglementaires : ce sont des signaux forts adressés à toutes les victimes pour leur faire savoir qu'elles peuvent parler, être entendues et protégées.

Et nous voyons déjà les effets : 327 signalements transmis en enquête administrative depuis janvier 2025, soit une hausse de 40 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation montre que la parole se libère, que le dispositif fonctionne et que les lignes bougent. Elle dit aussi l'ampleur du problème. En 2024, 69 % des victimes étaient des femmes et 65 % étaient mineures. Ces chiffres rappellent que la protection du public féminin et des jeunes doit rester notre priorité absolue.

Face à ce constat, nous poursuivons notre travail d'anticipation. L'expérimentation visant à lier le système de prise de licence au contrôle d'honorabilité a fait ses preuves. Elle permettra bientôt à toutes les fédérations volontaires de réduire drastiquement le délai entre l'engagement d'un bénévole et la vérification de son honorabilité. Notre stratégie repose aussi sur la connaissance. Pour la première fois l'enquête nationale lancée par le ministère auprès de 20 000 personnes permettra, dès l'an prochain, de mieux comprendre les formes de violences dans le sport et d'outiller chaque acteur pour mieux les prévenir.

Notre force vient de notre mobilisation collective. Avec le soutien du mouvement sportif, des associations, des services déconcentrés et des autorités judiciaires, la lutte contre les violences dans le sport devient chaque jour plus juste et efficace. Mais nous ne sommes pas au bout du chemin. Trop de victimes attendent qu'on les entende, des clubs hésitent encore à s'emparer du sujet, des comportements restent banalisés. Nous devons continuer d'avancer ensemble pour que chaque licencié, amateur ou de haut niveau, pratique un sport sûr et respectueux.



## PROGRAMME DE LA CONVENTION

Animation assurée par Laurie Delhostal, journaliste sportive et réalisatrice, et co-fondatrice de l'association Femmes Journalistes de Sport.

10h00	<b>Introduction</b> <b>Mme Marie Barsacq</b> , ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative Discours inauguraux du CNOSF et du CPSF <b>Mme Amélie Oudéa-Castéra</b> , Présidente du CNOSF <b>Mme Marie-Amélie Le Fur</b> , Présidente du CPSF
10h45	<b>État des lieux de l'activité de la cellule ministérielle dédiée au traitement des signalements de violences et de la mobilisation du ministère pour prévenir, former et sensibiliser</b> <b>Mme Fabienne Bourdais</b> , directrice des Sports, déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport
11h30	<b>Intervention du CNOSF : La prévention des violences et discriminations dans les grands événements sportifs</b>
11h45	<b>Table-ronde : La relation entraîneur-athlète dans le haut-niveau</b>
12h15	<b>Intervention du CPSF : Recherche sur les violences dans le sport et le para-sport</b>
12h30	<b>Table-ronde : Structuration et développement des contenus de formation</b>
13h00	<b>Discours de clôture</b>

# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

C'est dans le contexte du **mouvement de libération de la parole sur les violences dans le sport en 2020** que le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a engagé un travail de fond pour élaborer **une stratégie nationale de prévention contre les violences dans le sport**.

Ce **plan de prévention transversal** a été conduit par la direction des Sports, en lien avec le mouvement sportif et les associations spécialisées ces 5 dernières années. Il repose sur quatre piliers :

- le **contrôle de l'honorabilité** des encadrants d'activités physiques et sportives,
- le **traitement des signalements** de violence,
- la généralisation des **plans de prévention**,
- la **formation des encadrants** et le développement d'outils de **sensibilisation**.

▣ **56 postes supplémentaires dédiés à la lutte contre les violences dans le sport depuis 2023, pour accélérer les délais et garantir de bonnes conditions d'enquête** : ces agents sont affectés dans les services départementaux et chargés de conduire les enquêtes administratives, en lien avec la cellule nationale Signal-Sports.

▣ **2 postes de conseillers techniques sportifs créés au sein du ministère et placés auprès des fédérations sportives agréées**, afin de les accompagner dans la mise en place de leur politique de prévention.

▣ **1 référent VSS nommé par chaque fédération**, interlocuteur de la cellule Signal-Sports pour traiter les signalements de violence.

▣ **1 poste supplémentaire à la cellule Signal-Sports, soit 4 agents au total**

## LA GÉNÉRALISATION DU CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (CONTRÔLE DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES)

Les révélations liées au mouvement MeToo dans le sport ont mis en évidence un **besoin et une demande des fédérations comme des pratiquants de mieux vérifier l'honorabilité des bénévoles** au contact des pratiquants dans le milieu sportif.

C'est pourquoi le **ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a mis en place un contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) depuis 2021**, progressivement étendu aux juges et arbitres, aux surveillants de baignades et aux intervenants auprès de mineurs. La loi du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport a rendu le contrôle d'honorabilité annuel et permis de renforcer le cadre juridique.

Ce contrôle d'honorabilité s'effectue en lien avec les fédérations sportives et les services départementaux. Il repose sur une **vérification automatisée du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV)**, fichier

qui recense les personnes condamnées ou faisant l'objet de poursuites pénales pour certaines infractions sexuelles ou violentes à partir de l'âge de 13 ans, via un système d'information dédié conçu en collaboration avec le ministère de la Justice.

**PLUS DE 3,8 MILLIONS  
DE CONTRÔLES EFFECTUÉS  
DEPUIS LA CRÉATION DU  
SYSTÈME D'INFORMATION  
HONORABILITÉ**

**PLUS DE 1,8 MILLION  
DE CONTRÔLES  
EFFECTUÉS EN 2024**

**855 MESURES  
D'INCAPACITÉ PRISES  
PAR LES PRÉFETS DE  
DÉPARTEMENT DEPUIS  
2021**

Une expérimentation a été menée en partenariat avec la Fédération française de football (FFF) afin de mettre en œuvre une interconnexion entre les systèmes informatiques de prise de licences des fédérations et le SI-Honorabilité. La phase de test ayant été concluante, la FFF déploiera ce nouveau fonctionnement lors de la saison sportive 2025-2026. Cette procédure pourra être généralisée à toutes les fédérations volontaires afin de réduire le délai entre la prise de licence d'un bénévole et la date du contrôle d'honorabilité, qui sera désormais de 35 heures en moyenne. Les individus en situation d'incapacité pourront être écartés des fonctions de dirigeant, d'éducateur ou de juge-arbitre quelques jours après leur prise de licence.

## **SIGNAL-SPORTS, UNE CELLULE ESSENTIELLE À LA SÉCURISATION DES PROCÉDURES DE SIGNALEMENT**

Créée en décembre 2019 en réponse aux témoignages de victimes de violences dans le sport, **Signal-Sports est la cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport**. Elle coordonne les procédures administratives directement menées par les services départementaux du ministère afin d'écartier les personnes mises en cause pour des faits graves de violence commis par des personnes dans le milieu sportif.

Pour chaque signalement reçu, la cellule **Signal-Sports engage les procédures qui s'imposent en partenariat avec plusieurs institutions du monde sportif**

telles que les fédérations sportives, les établissements publics sportifs comme l'INSEP, les CREPS et les écoles nationales, ou encore les services de police et de justice, ainsi que d'autres partenaires institutionnels comme le 119 et 3018, spécialisés dans la protection de l'enfance.



Toute personne peut écrire à Signal-Sports, qu'elle soit victime, témoin ou ayant eu connaissance d'une situation de violence, mineure ou majeure, et pratiquante à titre amateur ou à haut-niveau. Les associations spécialisées dans l'aide aux victimes de violences peuvent également écrire à Signal-Sports, pour signaler un fait de violence.

**Signal-Sports complète l'action de la justice en assurant une mission préventive : elle sécurise les procédures administratives** liées aux affaires de violences dans le sport. La cellule coordonne les enquêtes pour éclairer les décisions des autorités locales.

**L'État dispose de plusieurs leviers administratifs** pour protéger les pratiquants : à l'issue des enquêtes, **les préfets peuvent interdire en urgence ou prononcer des mesures temporaires ou définitives d'exercer des personnes mises en cause.**

Ces mesures fortes permettent **une réponse rapide et protectrice**, quand le temps de la justice pénale est souvent plus long..

**532 SIGNALEMENTS  
TRANSMIS EN ENQUÊTE  
ADMINISTRATIVE  
EN 2024**

**327 SIGNALEMENTS  
TRANSMIS EN ENQUÊTE  
ADMINISTRATIVE EN 2025,  
SUR LA PÉRIODE  
JANVIER-MAI**

## PLANS DE PRÉVENTION

En matière de prévention, le ministère **coordonne ses réseaux et les accompagne dans la mise en œuvre de leurs actions** de prévention des violences afin d'**impulser un changement de culture sportive.**

Pour ce faire, il s'appuie notamment sur un réseau de professionnels et de référents :

- **Plus de 100 référents** « lutte contre les violences » dans les fédérations ;
- **31 référents** dans les établissements sous la tutelle du ministère, tels que l'INSEP et les CREPS ;
- **13 référents** dans les services régionaux de l'État (DRAJES et DCSTEP) ;
- **Des associations partenaires** bénéficiant d'un soutien financier pour la mise en place de leurs actions de prévention, de sensibilisation aux enjeux des violences, ainsi que l'accompagnement des victimes et le recueil de leurs témoignages.



### LES OBJECTIFS DES PLANS DE PRÉVENTION :

- Travailler sur **l'éthique sportive** en sanctionnant et prévenant les dérives
- Intégrer la connaissance des droits des athlètes et les devoirs des encadrants
- Former aux méthodes d'entraînement respectant l'intégrité physique et morale des athlètes
- Travailler sur le rapport au corps et à la question des gestes interdits
- Développer un langage commun entre acteurs du sport, acteurs éducatifs et acteurs de la protection des personnes
- Encourager les dispositifs **d'aide à la reconstruction des victimes** par le sport

L'ENSEMBLE DES FEDERATIONS  
AGRÉÉES DISPOSENT D'UN  
PLAN  
DE PRÉVENTION

PLUS DE 600 000 € DE SUBVENTIONS  
POUR LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES  
DANS L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE  
VICTIMES DE VIOLENCES

## ► ENQUÊTE SUR LES VIOLENCES DANS LE SPORT

Face à l'absence de données représentatives de l'ensemble de la population française sur les violences dans le sport, **le ministère a financé à hauteur de plus de 100 000 € une enquête d'envergure** auprès de 20 000 personnes et d'un échantillon de sportifs de haut-niveau, afin de **mieux appréhender et lutter contre ce phénomène.**

Cette enquête vise à **quantifier les violences dans le sport**, y compris du point de vue des spectateurs, à **comparer les situations selon les contextes**, et à **outiller les acteurs de la prévention en identifiant les facteurs de risque.**

Cette enquête, dont les premiers résultats sont attendus l'année prochaine, s'appuie sur celle du ministère de l'Intérieur sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (VRS), menée auprès de 200 000 personnes.



## CHIFFRES CLÉS

En ce début d'année 2025, on constate une forte hausse des signalements: 7 départements ont reçu plus de 10 signalements en ces 5 premiers mois de l'année 2025.

**327** signalements transmis en enquête administrative (94 de plus qu'à la même période en 2024 soit une augmentation de 40%)

**357** personnes mises en cause

**12** arrêtés en urgence et 1 arrêté pris après avis du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA) à l'encontre de dirigeants en 2025

**56,3%** des signalements concernent des faits de nature sexiste et/ou sexuelle

**5** signalements liés au handicap

**22** signalements dans le haut niveau

**53** fédérations concernées

**10** fédérations sont concernées par au moins 10 signalements

**17** signalements concernent des établissements

**532** personnes mises en cause (dont 90% d'hommes)

**55** fédérations sportives concernées par des signalements en 2024

### LES VICTIMES

**69%** des victimes sont de sexe féminin

**65%** des victimes étaient mineures au moment des faits

**33%** des victimes avaient moins de 15 ans au moment des faits

### SIGNALEMENTS TRAITÉS



On constate donc qu'au 31 mai 2025, le nombre de signalements reçus par la cellule est déjà presque équivalent au nombre total de signalements reçus en 2023 et déjà plus de 60% du volume reçu en 2024.

**46 signalements** concernent des **structures de haut niveau** (Pôles Espoirs, Pôles France, centres de formation de clubs professionnels) **dont 50%** concernent **des faits de violences sexuelles**

**5 signalements** concernent des affaires en lien avec le handicap

**62 signalements** liés aux établissements du ministère en 2024 **dont 40** pour des faits de violences sexuelles

## STATUT DES MIS EN CAUSE

**75%** des mis en cause sont des éducateurs sportifs, dont la moitié sont bénévoles

**16%** des mis en cause sont dirigeants (avec une forte hausse du nombre de signalements depuis la loi du 8 mars 2024 +115% en 2024)

**4%** des mis en cause sont des arbitres

## LES TYPES DE VIOLENCES SIGNALÉES

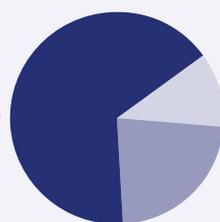
**60%** des signalements concernent des violences à caractère sexuel



**40%** des signalements concernent des faits de violences psychologiques, morales et psychiques

## 245 MESURES ADMINISTRATIVES PRONONCÉES PAR LES PRÉFETS DE DÉPARTEMENT (pour les signalements reçus en 2024)

**141** mesures d'urgence (interdiction d'exercer temporaire)



**24** notifications d'incapacité

**80** mesures administratives pérennes

**2 062** signalements traités par les services départementaux

**2 179** personnes mises en cause dans le cadre d'une enquête administrative

**51%** des affaires sont closes, soit 1110 dossiers

**992** mesures administratives prises par les préfets de département pour écarter les personnes mises en cause

**76,4%** des signalements concernent des faits de nature sexiste et/ou sexuelle

**29** signalements liés au handicap

**136** signalements dans le haut niveau

**Près d'1 signalement sur 2** aboutit à une mesure administrative permettant de protéger les pratiquants

# TOLÉRANCE ZÉRO

## TEMPS FORTS 2024-2025

8 mars 2024

**Loi Abitbol** visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport

18 avril 2024

**Rencontre sur la protection de la santé mentale des athlètes**  
**Signature d'une convention de partenariat avec e-enfance (30 18)**

10 mai 2024

**Publication du décret et de l'arrêté d'application de la loi du 2 mars 2022** concernant l'obligation pour les organismes de formation de prévoir un module dédié à la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel dans le sport

Juillet – Août  
2024

**Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

- Formation des équipes du COJOP de Paris 2024 à la prévention contre les violences sexistes et sexuelles
- Mise en place de zones refuges sur les sites de compétition et de célébration des Jeux de Paris 2024
- Prévention contre les violences dans le sport au Club France
- Remise du label Terrain d'Égalité au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
- 7 organisateurs de GESI annoncent leur candidature à l'obtention du label Terrain d'Égalité

26 - 27 septembre  
2024

Formation éthique et intégrité des établissements publics sportifs

12 novembre 2024

**Signature d'une convention de partenariat avec l'Office mineurs (OFMIN)**

31 décembre 2024

Fin de la campagne d'agrément ayant permis d'assurer le déploiement du SI-Honorabilité et la mise en œuvre d'un plan de prévention des violences au sein des fédérations sportives agréées

28 janvier 2025

Lancement du comité d'experts sur la mise en place d'une stratégie de formation

16 mai 2025

**Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 rendant obligatoire l'affichage de Signal-Sports dans tous les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS)**

10 juin 2025

Décret n° 2025-511 du 10 juin 2025 d'application de la loi du 8 mars 2024, permettant à l'autorité administrative de prendre des mesures d'interdiction à l'encontre d'un exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives

25 et 26 juin 2025

Formation des référents en fédération

## CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA CELLULE SIGNAL-SPORTS

Fidèle à son engagement de lutter contre les violences dans le sport, le ministère a déployé une campagne de communication nationale en mars 2024 autour de Signal-Sports pour mieux faire connaître la cellule et continuer d'informer sur son rôle, auprès du mouvement sportif et du grand public. Ces documents doivent désormais être affichés dans tous les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) depuis le décret du 16 mai 2025. L'objectif est de poursuivre la libération de la parole en informant le grand public des canaux de signalement mobilisables dans le cadre de la pratique sportive.



Cette campagne s'adresse à tous les pratiquants, qu'ils soient amateurs ou sportifs de haut-niveau, et a notamment été déployée sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la libération de la parole.

- Des affiches, des visuels animés et des vidéos conçus comme des outils de sensibilisation
- Un [kit de communication](#) mis à disposition des services de l'État, des établissements publics sportifs (INSEP, CREPS), du mouvement sportif et des associations partenaires



# LOI DU 8 MARS 2024

## VERS UN RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES MINEURS DANS LE SPORT

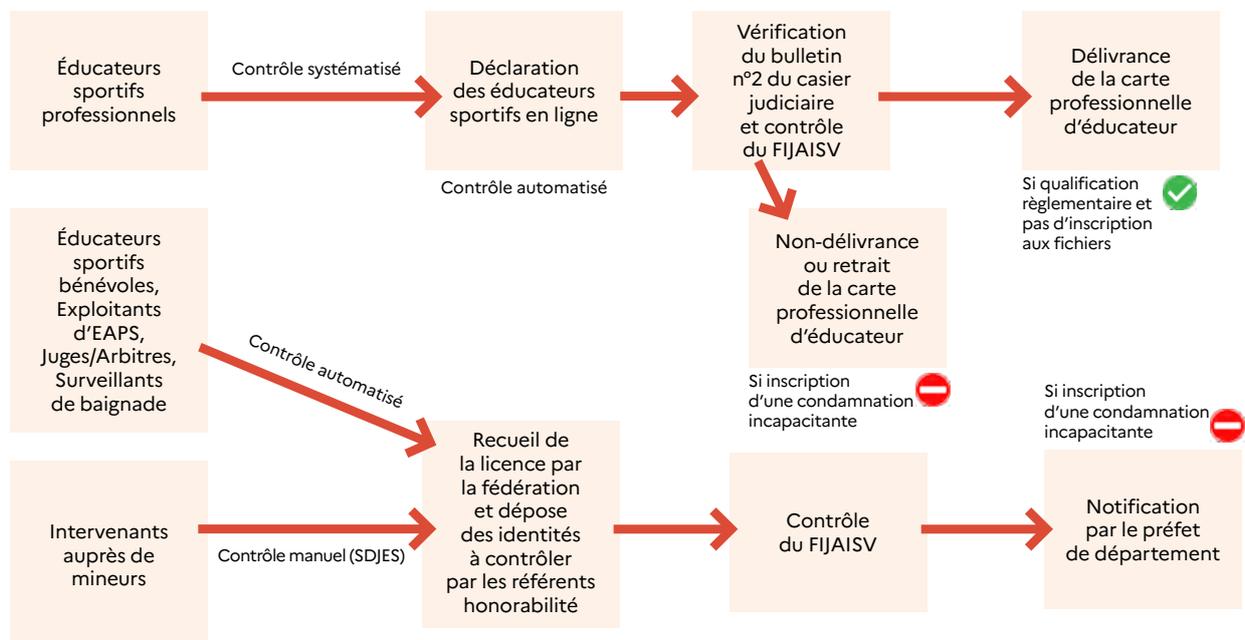
La loi du 8 mars 2024, dite loi Abitbol, a permis de **renforcer la protection des mineurs dans le milieu sportif en harmonisant les modalités de contrôle d'honorabilité des éducateurs sportifs avec les dispositions du code de l'action sociale et des familles.**

La loi Abitbol a également permis de **créer une nouvelle interdiction d'exercer pour les dirigeants de clubs sportifs :**

- S'ils représentent un danger pour la sécurité physique ou morale des pratiquants
- S'ils emploient une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou faisant l'objet d'une mesure d'interdiction d'exercer
- S'ils ne signalent pas à l'État des comportements à risques dont ils sont témoins ou dont ils ont eu connaissance.

En complément, **la loi du 8 mars instaure également l'obligation pour les dirigeants de clubs sportifs de signaler aux services de l'État les comportements à risques** des éducateurs qu'ils emploient ou de toute personne en contact avec des enfants présentant un danger. Une base légale a été donnée à la cellule Signal-Sports qui assure la circulation de l'information concernant des comportements à risques à tous les niveaux. Les fédérations sportives agréées auront, comme les dirigeants de clubs, **l'obligation d'informer sans délai le ministre chargé des sports de tout comportement mettant en danger la santé ou la sécurité physique ou morale des pratiquants.**

### Le contrôle systématisé des professionnels et bénévoles



# LABEL « TERRAIN D'ÉGALITÉ »

## LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS S'ENGAGENT

Créé dans le cadre du programme d'héritage des Jeux de Paris 2024 porté par l'État, le **label « Terrain d'Égalité »** est l'unique référence pour les événements sportifs engagés en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes sur les questions de promotion d'égalité entre les femmes et les hommes, et sur la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes. L'objectif est d'encourager les grands événements sportifs internationaux (GESI) récurrents à s'inscrire dans cette démarche exemplaire.



### QU'EST-CE QUE LE LABEL TERRAIN D'ÉGALITÉ ?

Imaginé par l'État en lien avec le mouvement sportif et associatif ainsi que le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, **ce label s'adresse aux organisateurs de grands événements sportifs internationaux (GESI)**. Il a été conçu comme **un outil pour accompagner les comités d'organisation dans la mise en place concrète d'une politique de promotion de la place des femmes dans le sport**, de sensibilisation et de prévention contre les violences et discriminations, avant et pendant les compétitions.

Pierre angulaire de l'héritage des Jeux de Paris 2024, **le label « Terrain d'Égalité » a vocation à s'inscrire durablement dans le monde sportif afin de faire perdurer la dynamique**, sur les terrains et au-delà. Il **est le fruit d'un travail conjoint** du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, du ministère en charge des Sports, de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES), du CNOSF, de la DIJOP et du COJOP.

### UN OUTIL EN RÉPONSE AUX INÉGALITÉS ET DISCRIMINATIONS

Le label « Terrain d'Égalité » a été créé en 2023 et lancé en 2022.

Sa création témoigne de **la volonté de l'État et du mouvement sportif de lutter contre toutes formes d'inégalités et de discriminations dans le monde sportif français**. Elle s'inscrit dans la **politique volontariste du ministère** en charge des Sports, dans la lignée de la cellule Signal-Sports mise en œuvre en 2019.

Pour obtenir le label, les organisateurs doivent ainsi répondre à plusieurs objectifs afin d'obtenir la labellisation de leur événement :

- **Faire progresser l'égalité** entre les hommes et les femmes, en veillant en particulier à la parité dans les différentes composantes de l'organisation ;
- Mettre en œuvre tous les moyens pour garantir **un environnement exemplaire en matière de prévention des violences et des discriminations**, tant à l'égard des bénévoles engagés dans l'organisation que des délégations sportives et du public ;
- **Faire rayonner ces causes sur le plan national, mais aussi international avant et pendant les événements sportifs**, dans une logique de progression et d'amélioration continue.

## UN PROCESSUS D'ATTRIBUTION TRANSPARENT ET CONCERTÉ

Le Label « Terrain d'Égalité » est décerné par une commission d'attribution après analyse et délibération, et sur la base d'un rapport d'évaluation établi par un opérateur de labellisation indépendant (AFNOR), selon **un cahier des charges regroupant une vingtaine de critères et d'actions**, en interne et auprès des parties prenantes de l'événement sportif.

La commission d'attribution est composée de représentants de l'État et du monde sportif et associatif, dont la DILCRAH, le CNOSF, le CPSF, la Fondation FIER, la Licra, l'association Femmes journalistes de sport, la Fondation Alice Milliat, ainsi que d'athlètes engagés.



# PROTECTION DES MINEURS

## UN PARTENARIAT ENTRE LES MINISTÈRES CHARGÉS DES SPORTS ET DE L'INTÉRIEUR

Pour améliorer la coordination des procédures engagées par les victimes, le **ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (MSJVA)** a signé, le **12 novembre 2024**, une convention avec l'**Office mineurs de la police judiciaire** afin de renforcer ses liens avec la police et mieux accompagner les victimes.



### COMMENT FONCTIONNE SIGNAL-SPORTS ?

Pour chaque signalement reçu, **Signal-Sports** travaille avec l'ensemble du mouvement sportif et la cellule ministérielle de veille et d'alerte du ministère de l'éducation nationale ainsi que de nombreuses institutions telles que les services de police et justice, le 119 ou encore le 3018. Ces partenariats constituent un enjeu central dans la lutte contre les violences dans le sport : c'est pourquoi le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (MSJVA) et le ministère de l'Intérieur ont souhaité **renforcer leurs liens pour organiser une réponse administrative et judiciaire à la hauteur des enjeux de la lutte contre les violences envers les mineurs.**

Ce partenariat vise à **améliorer les processus de recueil et de partage d'informations relatives aux signalements**, afin de **mieux détecter et traiter les violences sexuelles** commises sur des mineurs dans le milieu sportif :

- **Développer le partage d'informations opérationnelles entre la cellule Signal-Sports et les services de police**, concernant les faits de violences sexuelles commises sur des mineurs afin de permettre l'ouverture d'une enquête judiciaire.
- **Fluidifier l'articulation des enquêtes administratives et judiciaires** pour des faits de violences sexuelles commises sur des mineurs par un personnel, professionnel ou bénévole, intervenant dans un cadre sportif.
- **Multiplier les actions de sensibilisation conjointes** auprès des agents intervenant de manière professionnelle ou bénévole auprès des mineurs dans un contexte sportif, pour améliorer la détection des mineurs victimes de violences.

- **Signal-Sports s'engage à notifier systématiquement à l'OFMIN chaque signalement reçu concernant des faits de violences sexuelles sur mineur**, même si ces faits ont déjà fait l'objet d'un dépôt de plainte ou ont déjà été signalés au Procureur de la République.
- **L'OFMIN s'engage à analyser tous les signalements transmis par Signal-Sports et, selon la nature des faits, à effectuer une saisine auprès du Procureur de la République.** Il pourra également proposer une assistance technique et une aide pratique à l'enquête au service départemental saisi.
- En lien avec la direction des sports, **l'OFMIN élaborera également un guide pratique d'aide à l'enquête, à destination des policiers et des gendarmes**, afin de les accompagner dans le traitement judiciaire des faits de violences sexuelles sur des victimes mineures dans le milieu sportif.

## FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS

La formation de l'ensemble des acteurs et actrices du monde du sport constitue un enjeu essentiel de la stratégie de lutte contre les violences déployée par l'État.

### ► ÉTAT DES LIEUX DES CONTENUS INTÉGRÉS AUX DIPLÔMES DU SECTEUR SPORTIF

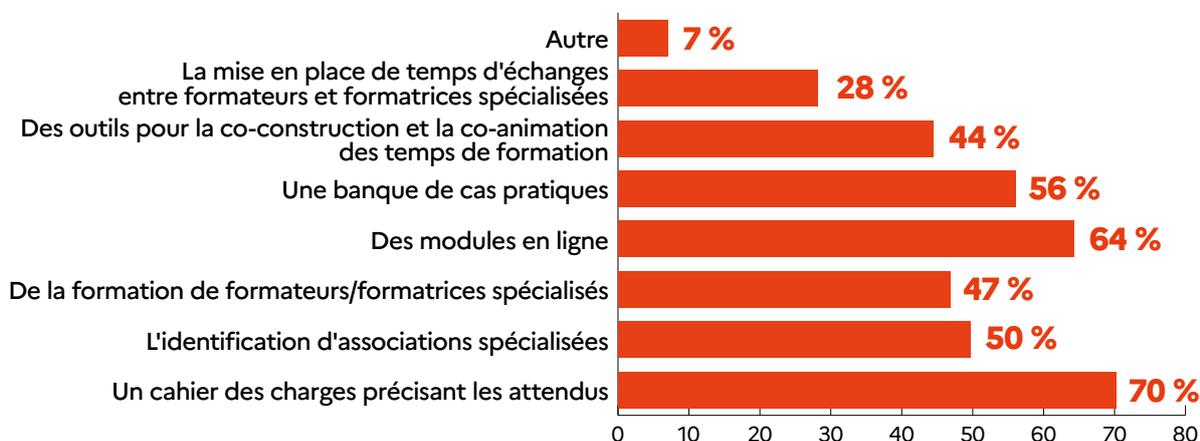
Depuis le 10 mai 2024 et en application de la loi du 2 mars 2022, les services régionaux du ministère, les DRAJES, sont chargés de **vérifier la dimension éducative et citoyenne du ruban pédagogique** des formations proposées au sein des organismes de formation délivrant des diplômes « sport ».

Un questionnaire visant à dresser un état des lieux de la mise en place de contenus portant sur l'éthique et l'intégrité au sein des diplômes professionnels du champ de la jeunesse et du sport a été transmis à l'ensemble des organismes de formation fin 2024. 171 réponses ont pu être collectées au total, avec 46 répondants issus d'une fédération sportive agréée ou de ses organes déconcentrés, 16 d'un établissement public, et 105 d'organismes privés.

Outre l'apport d'éléments relatifs aux thématiques abordées, et du temps qui leur est consacré au sein des différents diplômes du champ du sport, ce questionnaire a permis d'identifier les principaux besoins et difficultés remontés par les organismes de formation dans la mise en œuvre de cette obligation et de ces contenus

### Quels besoins dans la mise en place de contenus portant sur l'éthique et l'intégrité ?

(Plusieurs réponses étaient possibles)



Lecture : 70% des organismes de formation ayant répondu à l'enquête déclarent avoir besoin d'un cahier des charges précisant les attendus



### CE QUE CHANGE LA LOI

Désormais, il est systématiquement demandé aux organismes de formation demandant une habilitation de présenter la manière dont les stagiaires seront formés à la lutte contre les violences et les modalités de formation des formateurs eux-mêmes. S'ils ne sont pas capables de le présenter, ces organismes ne pourront obtenir d'habilitation des services de l'État.

## ► STRATÉGIE NATIONALE DE FORMATION

Pour répondre aux besoins identifiés en matière de formation sur l'éthique, l'intégrité et la création d'un environnement sportif sain, inclusif et respectueux, un travail collectif a été engagé. Celui-ci a permis d'associer les fédérations, les établissements publics, les services déconcentrés du ministère et des associations spécialisées, afin de poursuivre et renforcer la formation de l'ensemble des actrices et acteurs du champ sportif.

Un comité d'experts réunissant des représentants des 3 réseaux du ministère chargé des sports, le CNOSF, le CPSF, l'ANS, le RNSPF, la Miprof, des expertes scientifiques et institutionnelles a été constitué, afin de définir une stratégie de formations répondant aux différents enjeux :

- Déterminer les connaissances et compétences fondamentales à acquérir par les éducatrices et éducateurs sportifs professionnels, en relation avec leurs problématiques de terrain.
- Recenser et centraliser les ressources existantes.
- Identifier les besoins complémentaires.
- Poursuivre la montée en compétences des actrices et acteurs du sport autour des sujets d'éthique et d'intégrité.

**Cette stratégie se décline en plusieurs actions :**

- Construction d'un vademecum permettant d'outiller et d'accompagner les formatrices et formateurs dans la mise en œuvre des contenus liés à la lutte contre les violences et les discriminations.
- Création de ressources complémentaires permettant de constituer un kit pédagogique mis à disposition des intervenants en formation.
- Mise en place d'une session de formatrices et formateurs fin 2025.

### **LE KIT «LILIA» DE LA MIPROF**

Un kit de formation a été réalisé par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) dans le cadre d'un groupe de travail ayant associé plusieurs institutions et associations spécialisées, dont le ministère des Sports, le CNOSF et le CPSF. Intitulé « LILIA » et composé d'un court-métrage ainsi que d'un guide de formation, ce kit s'adresse à l'ensemble des professionnels du champ du sport en proposant des clés pour « repérer la stratégie des agresseurs, identifier les différentes formes de violences, comprendre leurs impacts sur les victimes et en reconnaître les signaux, être en capacité d'intervenir pour signaler les violences et protéger les victimes ». Cette nouvelle ressource constitue ainsi un outil très riche, qui vient compléter les différentes ressources mobilisables dans la mise en place d'actions de formation et de sensibilisation. Il est disponible en libre accès sur le site de la Miprof : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/node/159>

## ➤ ACCOMPAGNEMENT DES 3 RÉSEAUX

- 7 journées de formations régionales organisées depuis 2023 en direction des services déconcentrés, dont 3 en 2025.
- 4 actions de formation en direction des référentes et référents « Lutte contre les violences » au sein des fédérations.
- Un regroupement annuel des référentes et référents éthique et intégrité en établissement.



## LES ACTIONS DU CNOSF

### FEUILLE DE ROUTE 2023-2025

En 2023, le CNOSF a élaboré une feuille de route de 17 mesures pour lutter contre les violences, en particulier les violences sexuelles survenant dans le sport. Les actions prioritaires de l'année 2024 ont été la collaboration avec les institutions, notamment le ministère chargé des Sports, l'appel à projets à destination des associations d'aide aux victimes et la protection des délégations partant en compétition internationale sous l'égide du CNOSF.

Pour télécharger les documents, rendez-vous sur  
<https://cnosf.franceolympique.com/lutte-contre-les-violences-sexuelles-bilan-1>

#### ► L'APPEL À PROJETS À DESTINATION DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

L'appel à projets a permis de financer les actions de cinq associations sur l'année 2024 :

- *Artémis* pour organiser un séminaire rassemblant des victimes, animé par une psychologue ;
- *Fifty fifty* pour organiser des activités sportives (vélo) pour se reconstruire ;
- *Profession Sports Loisirs Mayotte* pour mettre en place des formations d'auto-défense servant à la prévention et à la reconstruction ;
- *Rebond* pour organiser des rencontres entre victimes et apporter du soutien psychologique et juridique ;
- *Silence à l'écoute* pour accompagner les jeunes victimes, en particulier sur le plan psychologique.

Leur travail d'accompagnement psychologique, de soutien juridique et de reconstruction par le sport a permis à plus de 100 personnes de sortir de l'isolement pour se reconstruire après des violences.

Dans le cadre d'une deuxième édition de l'appel à projets, le CNOSF soutient quatre associations lauréates dans la réalisation d'actions d'accompagnement sur l'année 2025 : *Colosse aux pieds d'argile*, *Rebond*, *Silence à l'écoute* et *Prévention et Bienveillance dans le Sport*.

## ► LA PROTECTION DES DÉLÉGATIONS FRANÇAISES EN COMPÉTITION INTERNATIONALE

Afin de s'assurer que chaque membre de la délégation, qu'il soit athlète, entraîneur, professionnel de santé ou encore manager d'équipe, parte en compétition en toute sérénité, le CNOSF met en place tout un dispositif de protection :

- **La sensibilisation de tous les membres**, en présentiel ou en ligne, aux violences dans le sport. Il est important que chacun comprenne les mécanismes des violences pour les repérer et ne pas les produire. Un accent est aussi mis sur l'accueil de la parole des victimes pour qu'elles soient reçues convenablement. Enfin, les coordonnées pour émettre des signalements sont communiquées afin de faciliter l'ouverture des procédures.
- **Le contrôle d'honorabilité des encadrants** est effectué par les fédérations et le CNOSF, notamment par la vérification de la détention (et la validité) des cartes professionnelles par les entraîneurs. La procédure continue de s'affiner en 2025 pour écarter au maximum le risque de récidive.
- **La présence de personnes ressources sur place** afin de pouvoir prendre en charge, le cas échéant, des personnes subissant des violences pendant ou en dehors de la compétition. Aux Jeux Olympiques de Paris, trois psychologues en charge du bien-être de la délégation et une personne en charge de sa protection étaient en permanence au Village, accréditées par le CIO. Lorsque ces accréditations ne sont pas mises en place par l'organisateur de l'événement, c'est la responsable de l'équipe médicale du CNOSF qui est point de contact. Le CNOSF travaille actuellement sur la stratégie de protection de la délégation pour les Jeux Olympiques d'hiver de Milan Cortina 2026.

# FEUILLE DE ROUTE DU CPSF

## 1. PRÉVENTION : L'HÉRITAGE DU DISPOSITIF RENFORCÉ ET ÉPROUVÉ PENDANT LES JEUX DE PARIS 2024

Parce que c'est un moment important où les athlètes et les cadres vivent en communauté, **la période des Jeux constitue un moment propice pour renforcer la sensibilisation** autour de la lutte contre les violences. Le CPSF avait, à l'occasion des Jeux Paralympiques de Paris 2024, édité **des règles d'engagement, renforcées, pour couvrir le champ de toutes les discriminations** (racisme, sexisme, homophobie, handicap, etc.) et toutes les formes de violences (psychologiques, physiques, sexistes et sexuelles), que ces violences soient directes ou via des réseaux sociaux.

Le CPSF a également introduit **des sanctions applicables en fonction de la gravité des faits** rapportés. A ce titre, le CPSF a également sensibilisé l'ensemble de son équipe et formé des référents. Fort de cette expérience, le CPSF souhaite s'appuyer sur toutes ces actions, éprouvées et consolidées pour poser les bases d'un environnement plus sûr et éthique dès le plus jeune âge, afin de transformer durablement la culture, les pratiques et les comportements sportifs, en systématisant par exemple la prise en compte des violences lors de tout évènement où le CPSF est en responsabilité. Cela se traduit concrètement dans la mise en place d'actions de prévention pour toutes les éditions des Jeux Paralympiques d'hiver et été, les EPYG (Jeux européens paralympiques de la jeunesse), les Deaflympics, etc.

## 2. PROTECTION : L'OUTIL RÈGLO'SPORT

Depuis 2019, le CPSF, en collaboration avec l'Association des Femmes Autistes et le ministère, propose **un outil de prévention des violences dans le sport, le Règlo'Sport**. Il est aujourd'hui utilisé de manière de plus en plus fréquente par le mouvement sportif et parasportif.

Cet outil fonctionne par système de graduation allant d'une couleur verte pour des situations saines, aux couleurs orange puis rouge pour des situations qui deviendraient gênantes, malveillantes voire dangereuses. Pour chaque ressenti, il existe des précisions permettant d'identifier les comportements déviants afin de se protéger ou de protéger une personne de son entourage.

➤ Cet outil est [disponible en ligne](#) sur le site du CPSF.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Je ressens du bien-être, de la confiance et du respect quand...							Je ressens gêne et malaise quand...						Je me sens très mal et j'ai peur quand...						
Le me sens encouragé-e dans mes efforts	Les règles sportives, les personnes et l'environnement sont respectés	Je me sens libre de demander des explications sur une parole, un geste, une consigne	Je me sens libre de demander les adaptations dont j'ai besoin pour ma pratique	Mon corps m'appartient, mon accord est demandé lors d'un geste technique ou un contact répété sur mon corps.	Je me sens à l'aise quand je me change, ou qu'on m'aide. Mon intimité est respectée.	Je peux vivre sans crainte mon identité ou mon orientation sexuelle	Je ressens des attitudes (parole, gestes, regards) dévalorisantes ou trop flatteuses, sur mon corps, ou mes vêtements	Je dois me mettre en sous-vêtements à la vue des autres (vestiaire, massage, pesée, transport, douche en plein air...)	L'accadement entre, dans les vestiaires sans attendre mon autorisation	On m'aide dans des gestes de la vie quotidienne (habillage, toilettes...) même si j'en ai exprimé le besoin ou l'en ne	Je ressens une pression de plus en plus lourde par les réseaux sociaux (entraîneurs, coéquipiers, followers, sponsors, échanges à la sélection...)	On me demande de rester à la fin de l'entraînement alors qu'il n'y a plus personne. Cette situation m'angoisse	Je me sens seule, isolée et harcelée ; j'ai peur, alors que j'aime mon sport	Je subis des violences sur les réseaux sociaux (messages haineux ou sexuels...)	On diffuse des photos de parties de mon corps, en sous-vêtements ou nues	On me prive d'un matériel adapté, d'un traitement médical autorisé, ou de boire ou de manger	Mes parties intimes sont touchées, caressées, embrassées (bouche, cuisse, fesses, poitrine, sexe)	On me demande de toucher, caresser ou embrasser les parties intimes d'une autre personne ; je subis un rapport sexuel	On me fait du chantage pour que je garde le secret
😊 Amuse-toi !							😐 Non tu n'es pas seule, tu peux en parler						😡 Non, tu n'es pas responsable mais tu es en danger, des professionnel-le-s peuvent t'aider						

Les différents webinaires de sensibilisations sur les questions éthiques, de discriminations et de violences mis en place dans le cadre des Jeux Paralympiques de Paris 2024, ainsi que la communication du CPSF sur ces problématiques, ont fait émerger des prises de paroles d'acteurs du mouvement parasportif. Certaines de ces prises de paroles ont amené à des procédures de signalements, dont le CPSF s'est occupé, en lien avec **la cellule signal sport**. Le CPSF s'est appuyé, - et continue de s'appuyer -, sur **l'Association France Victimes**, avec laquelle une convention a été signée.

### 3. FORMATION & RECHERCHE

Aux côtés du CNOSF, du ministère des Sports et de l'ANS, le CPSF poursuit le développement de la formation de l'ensemble des acteurs du sport, tant auprès des fédérations, que des établissements publics, ou encore des services déconcentrés du ministère - en partenariat avec des associations spécialisées.

Sur le volet de la recherche, le CPSF ouvre de nouvelles perspectives, en participant à des études sur les violences dans le sport et le parasport. Il co-encadre ainsi une **thèse CIFRE** en région Centre-Val-de-Loire sur le **harcèlement dans le parasport**. Il est en lien avec l'Université de Montpellier qui travaille sur la **caractérisation des violences** dans le sport, pour essayer d'interroger aussi les licenciés en situation de handicap. Il fait partie du comité scientifique d'une étude consacrée aux **violences dans le sport** et le parasport, projet porté par N'clique.



Ministère des Sports,  
de la Jeunesse et de la Vie associative  
95 avenue de France  
75650 Paris Cedex 13

01 55 55 98 25  
[presse@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@jeunesse-sports.gouv.fr)

[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)





GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail



[signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)



SIGNAL-SPORTS

S'interroger, c'est **AGIR**.  
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

**#TousConcernés**



en cas d'urgence



pour signaler  
des situations  
d'enfance en danger



pour les cyberviolences  
et le harcèlement en ligne



pour la prévention  
du suicide